



ENSEMBLE CRÉONS LE SOL DU FUTUR

Développement Durable






THE ULTIMATE
FLOORING EXPERIENCE™

* Une expérience unique du revêtement de sol

Chères clientes, chers clients,

En 2050, notre planète sera habitée par 9 milliards d'humains – soit 3 fois plus de personnes qu'il y a 50 ans.

Les contraintes liées à la gestion des ressources naturelles, ainsi que l'aspiration de tous à une meilleure qualité de vie, ont amené Tarkett à intégrer une vraie vision de l'avenir au cœur de son métier. Cette démarche responsable place les personnes, la planète et les profits dans un rapport d'équilibre.

Nous cherchons en permanence à éco-innover et à aller au-delà des normes de développement durable actuellement en vigueur au sein de nos activités. Nos initiatives encouragent ainsi l'industrie des revêtements de sol à suivre des règles très exigeantes sur son marché. L'enjeu pour Tarkett est de répondre à la demande croissante des clients pour des produits sans compromis entre la qualité de vie, l'environnement, les performances et l'esthétisme.

Inspirés par nos valeurs de respect et de transparence, nous nous efforçons d'écouter, de dialoguer et d'échanger avec tous nos partenaires, ainsi qu'avec nos clients dans le but d'établir, ensemble, un monde durable.

Je vous invite à découvrir notre vision du revêtement de sol qui met en œuvre des solutions innovantes et complètes, combinant développement durable, design et bien-être. Créons ensemble « une expérience unique du revêtement de sol » dans nos lieux de vie et de travail.

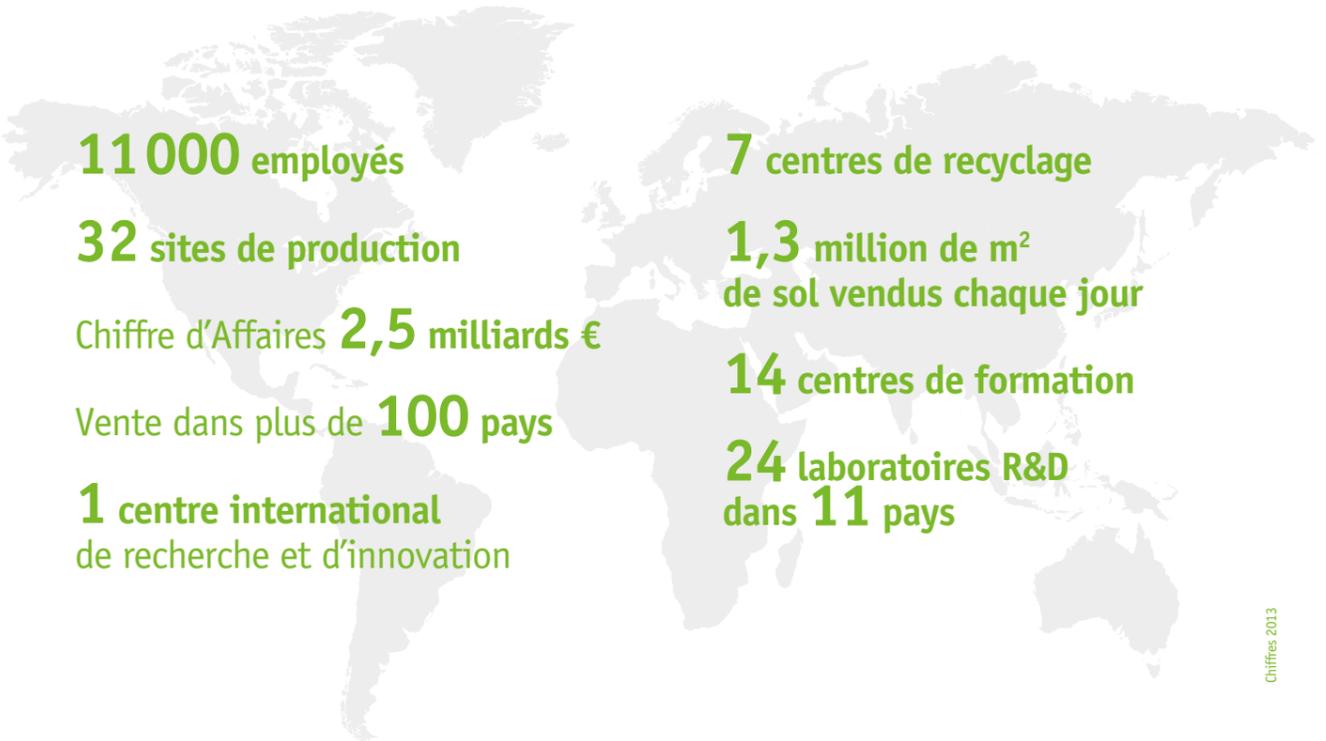
Michel Giannuzzi, Président du Directoire

Notre vision

Devenir le leader mondial en solutions innovantes de revêtements de sol et surfaces sportives, en créant de la valeur pour nos clients de manière durable.



Tarkett en Bref



Chiffres 2013

NOTRE STRATÉGIE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE SOUTIEN LES TROIS PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES PERSONNES

Faire de Tarkett un lieu de travail agréable et intégré au sein des communautés locales.

↓
Responsabilité Sociale et Sociétale



LA PLANÈTE

Concevoir des produits qui optimisent l'utilisation des ressources à chaque étape de leur cycle de vie, selon les principes « Cradle to Cradle® », (du berceau au berceau) et qui contribuent de manière positive à l'environnement et au bien-être de tous.

↓
Responsabilité Environnementale



LE PROFIT

Nécessaire pour réaliser les investissements et assurer une croissance pérenne.

↓
Responsabilité Économique

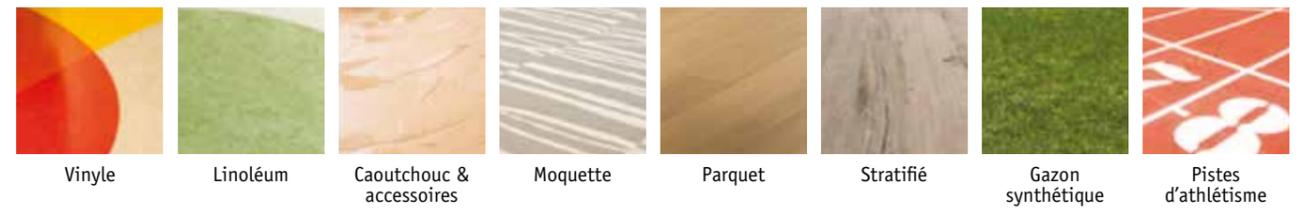
LE SAVIEZ VOUS ?

Le Pacte mondial des Nations Unies

Depuis 2010, la responsabilité sociale de Tarkett est mesurée à travers les progrès de l'entreprise dans la mise en œuvre des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cet engagement exige que nous adoptions et implémentions des politiques et des procédures dans les domaines des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



Une expertise des marchés à travers une offre de produits complète



Notre engagement dans l'éco-conception



Chez Tarkett, le développement durable n'est pas une contrainte mais un levier de croissance par l'innovation. Nous concevons en effet nos produits en tenant compte de chaque étape pour contribuer de manière positive à la qualité de vie de nos clients et à l'environnement.

Nous agissons ainsi dès les processus de création. Depuis 2011, nos produits sont conçus selon le modèle de conception en circuit vertueux (Closed Loop Circular Design), conformément aux principes « Cradle to Cradle® » (du berceau au berceau).

Nous n'appliquons pas un modèle économique linéaire consistant à prélever des ressources, fabriquer, utiliser les produits et les jeter. En collaboration avec l'EPEA* et nos fournisseurs, notre démarche consiste à sélectionner les ingrédients et concevoir des produits respectueux des personnes et de l'environnement, pouvant être, en fin d'usage, réintégrés dans un nouveau processus de fabrication (cycle technique) ou pouvant être biodégradables (cycle biologique).

Tout au long de la production, nous nous engageons tout particulièrement à optimiser l'utilisation des ressources. Nous misons aussi sur l'innovation pour assurer l'entretien et une durée de vie de nos produits de 10 à 20 ans, contribuant chaque jour au bien-être des utilisateurs.

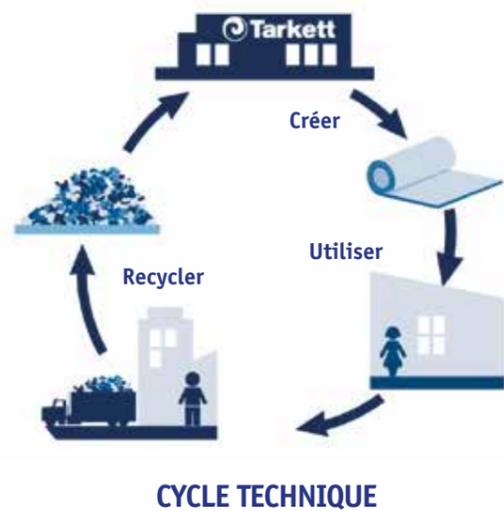
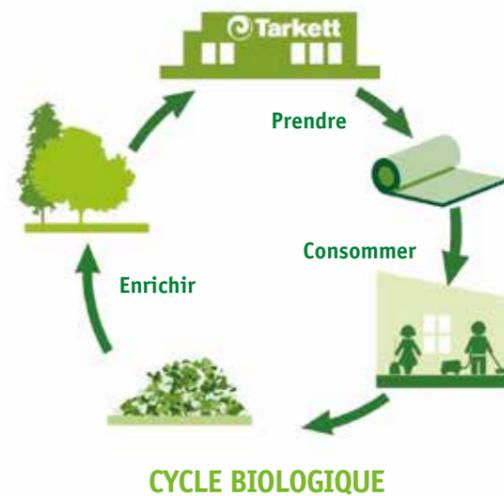
Nous développons enfin, en partenariat avec les clients et les installateurs, des services de récupération pour collecter, réutiliser et recycler les revêtements de sol afin de transformer les produits en fin d'usage en nouvelles ressources.

En agissant ainsi, nous contribuons au développement de l'économie circulaire.

Chaque jour nous essayons de progresser et prenons des mesures concrètes pour créer, ensemble, un monde durable. Nous partageons ainsi, en toute transparence, notre engagement en développement durable, notre expertise et nos objectifs 2020 avec nos partenaires et nos clients.

Anne-Christine Ayed,
Directrice Recherche, Innovation & Environnement

* EPEA : Environmental Protection Encouragement Agency - Institut scientifique allemand



QUALITÉ DES MATÉRIAUX :
choisir des matériaux respectueux de la santé et de l'environnement et pouvant être recyclés ou biodégradables

RECYCLAGE ET RÉUTILISATION :
recycler les produits en fin d'usage pour éliminer les déchets et permettre de recommencer un cycle produit avec des matériaux de qualité



BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE :
contribuer au bien-être et à la santé des utilisateurs de nos produits

GESTION OPTIMISÉE DES RESSOURCES :
optimiser l'utilisation des ressources dans nos activités industrielles

1957

Recyclage de la première dalle vinyle homogène, Suède

1975

Lancement du traitement de surface PUR, qui réduit la consommation en eau et produits d'entretien

1996

Début de la récupération des chutes de pose et du programme de recyclage : Ronneby, Suède

1998

Premières certifications ISO 14001 : Narni Italie (Linoléum) ; Ronneby, Suède (Vinyle homogène) ; Sedan, France (Vinyle hétérogène)

2009

Lancement d'IQ Natural, notre premier revêtement de sol sans phtalate

2010

Lancement du programme de recyclage ReUse en France

2010

Début de l'utilisation de la technologie sans phtalate sur les sites de fabrication situés en Amérique du Nord

2011

Introduction des normes de faibles émissions de COV sur toutes les gammes de produits en Europe (10 fois plus faibles que les normes les plus strictes du monde entier).

2011

Tarkett commence à appliquer les principes « Cradle to Cradle® » (du berceau au berceau) à chaque étape de la vie d'un produit.

2012

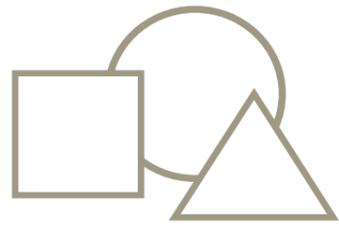
96 % des produits affichent de très faibles émissions de COV. 20 % de la gamme des revêtements de sol en vinyle sont sans phtalate

2013

Lancement de l'« Environmental Health Statement (EHS) », un nouvel outil de transparence. Définition des objectifs pour 2020

2014

Déploiement de la technologie sans phtalate des sols en vinyle en Europe et Amérique du Nord pour les sols souples Tandus Centiva



Qualité des Matériaux

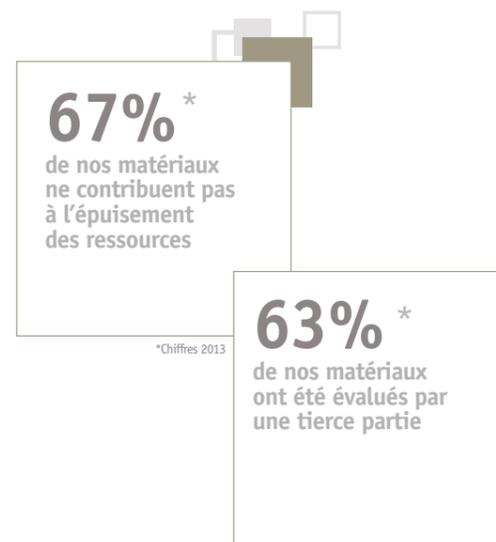
Des innovations durables

Nous choisissons des matériaux respectueux de la santé des personnes et de l'environnement, recyclables dans un cycle de production (cycle technique) ou biodégradables dans un cycle naturel (cycle biologique).

Pour nous, la «Qualité des Matériaux» signifie : matériaux abondants, rapidement renouvelables, recyclés ou recyclables.

Objectif 2020 :

- 75% de nos matériaux ne contribuent pas à l'épuisement des ressources
- 100% de nos matériaux évalués par une tierce partie



Le modèle C2C ("Cradle to Cradle" / "Du berceau au berceau") vise à rendre l'empreinte humaine positive. Son objectif ne consiste pas à minimiser l'impact négatif d'une activité ou à optimiser certaines mauvaises pratiques. Il met en œuvre une démarche progressive, constructive, nécessitant la solidarité, la transparence et l'engagement de toutes les parties prenantes d'un domaine d'activité – fabricants, fournisseurs, consommateurs – afin de créer des produits à la fois respectueux de l'environnement et de grande qualité. L'application du modèle C2C exige une grande créativité et un sens développé de l'innovation.

Michael Braungart
Directeur scientifique, fondateur de l'Agence pour l'Encouragement à la Protection de l'Environnement (EPEA) et co-fondateur des concepts « Cradle to Cradle® » (du berceau au berceau)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nos gammes de produits linoléum et bois ont été certifiées « Cradle to Cradle® » (du berceau au berceau) pour leur approche en matière d'éco-design.

Toute notre gamme de Linoléum* est certifiée Cradle to Cradle Argent.

*Sauf Linosom xf (niveau basique)

Des solutions responsables

▶ Protéger la Biodiversité

Nous sélectionnons des bois issus de forêts gérées durablement.



▶ Sélectionner des produits contenant des matériaux naturels

iQ Natural :

- Vinyle homogène avec plastifiant d'origine végétale
- Contient 75 % de matériaux naturels et renouvelables

Liniosom xf²™ :

- Revêtement de sol en Linoléum résistant, 100 % recyclable
- Contient jusqu'à 96 % de matériaux naturels : huile de lin, résine de pin, jute
- Peut contenir jusqu'à 36 % de matériaux recyclés

▶ Choisir un design innovant réalisé à partir de matériaux recyclés

iD Inspiration 55-70 :

- Lames et Dalles en vinyle, à moduler grâce à une très grande diversité de décors et de formats pour des espaces uniques, pouvant contenir jusqu'à 48 % de matériaux recyclés

Vous souhaitez trouver les « matériaux de qualité » pour réaliser votre projet de revêtement de sol ? N'hésitez pas à contacter votre représentant commercial pour obtenir plus d'informations ou à visiter notre site www.tarkett.fr

Une expérience remarquable

Un linoléum naturel et élégant pour une école certifiée HQE

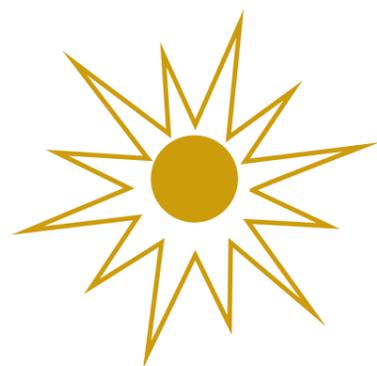
Groupe Scolaire Jean Louis Etienne, Herblay

> Challenge : Le Groupe Scolaire Jean Louis Etienne à Herblay a obtenu une certification HQE de son bâtiment pour la phase de programmation. Dans ce cadre, l'atelier d'architecture Michel Rémon associé à Frédéric Nicolas, architecte qui a remporté le concours, a répondu à un cahier des charges très ambitieux de la maîtrise d'ouvrage et a prescrit un revêtement de sol de très haute qualité.

> Solution : Les architectes ont choisi le Linoléum Tarkett **Liniosom Veneto Silencio xf²™**. « Nous avons reçu d'excellentes notes sur les cibles n° 2, 10 et 13 de la certification HQE concernées par les revêtements de sol, c'est-à-dire le choix intégré des produits, les systèmes et procédés de construction, le confort visuel et la qualité sanitaire de l'air. Le linoléum a joué un rôle dans la notation car il se distingue par sa composition naturelle, son taux de COV dix fois inférieur à l'exigence COVT de l'étiquetage sanitaire A+ et sa palette de coloris très étendue ».



**Produit :
Liniosom Veneto Silencio xf²™**



Gestion des Ressources

Des innovations durables

Notre objectif est d'optimiser l'utilisation des ressources à chaque étape de la fabrication, tout en augmentant l'efficacité opérationnelle.

Nous souhaitons en particulier économiser l'eau douce et potable, optimiser la consommation en énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

47%*

de nos sites de production sont équipés de circuits d'eau fermés (ou n'utilisent pas d'eau dans leur procédé de fabrication)

6%*

de réduction de la consommation d'énergie par m² de produit fabriqué (par rapport à 2012)

*Chiffres 2013

5%*

de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2012)

Objectif 2020 :

- 100% des sites de production équipés de circuits d'eau fermés (ou n'utilisant pas d'eau dans leur procédé de fabrication)
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre vs 2010



Circuit d'eau fermé à Narni, Italie

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tarkett est membre de « KKR Green Portfolio » depuis 2010. Conçu en partenariat avec l'organisation non gouvernementale Environmental Defense Fund, ce programme permet à notre entreprise d'obtenir des conseils et de partager les meilleures pratiques dans le but d'améliorer ses performances environnementales, notamment dans les secteurs des émissions de gaz à effet de serre, des déchets et des ressources en eau.

KKR
GREEN PORTFOLIO

Des solutions responsables

Le respect des normes environnementales

- ISO 14001 : 88 % de nos sites de fabrication certifiés (plus d'informations sur la norme en page 14).

Le programme World Class Manufacturing

- Depuis 2009, Tarkett propose des formations et méthodes pour bénéficier des meilleures pratiques de fabrication
- Objectifs : la satisfaction des clients et l'excellence en matière de sécurité et d'environnement



Les énergies renouvelables au service de la production

- Depuis 2012, l'entreprise Tarkett transforme en Pologne les déchets de production en briquettes de bois qu'elle envoie à la centrale électrique la plus proche afin d'être transformées en électricité.

Découvrez comment optimiser l'utilisation des ressources pour créer des produits encore meilleurs : n'hésitez pas à contacter votre responsable commercial pour obtenir plus d'informations.

Des économies d'eau et une sécurité environnementale

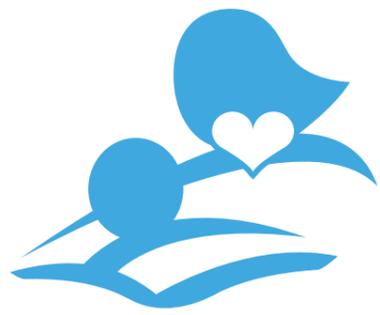
Usine de Sedan

> **Challenge :** Tarkett souhaite optimiser en permanence ses outils de production afin de gagner en efficacité, en coûts et de mieux protéger l'environnement. Dans le cadre de cette démarche, l'usine de Sedan a mis en place de nouveaux outils dédiés à la gestion de l'eau.

> **Solutions :** En 2014, l'usine de Sedan a été équipée d'un cycle fermé qui a permis de réduire sa consommation d'eau de 25 000 m³. L'usine est dotée de tours de réfrigération modernes, avec un système de gestion haute efficacité. Elle a enfin acquis un module de contrôle dédié aux eaux qui sont rejetées. En cas de pollution détectée, le flux d'eau est ainsi immédiatement redirigé vers des bassins de rétention.



Produits fabriqués : PVC hétérogène



Bien-être et Qualité de vie

Des innovations durables

Nous créons des intérieurs sains, confortables et agréables. Nos revêtements de sol favorisent le bien-être de tous pendant leur utilisation et leur entretien.

Nos innovations reposent sur des spécificités produits qui dépassent les normes de qualité les plus strictes, notamment en matière de qualité de l'air intérieur. Nous sommes également les premiers à étendre l'utilisation de plastifiant sans phtalate à tous nos produits en vinyle.

Objectif 2020 :

100% de nos produits sont sans phtalate et ont de très faibles émissions de COVT.



*sauf pour la partie recyclée

94%*
de nos produits
ont de faibles
niveaux d'émissions
de COVT
(inférieurs à 100 µg/m³)

*Chiffres 2013

41%*
de nos produits
ont des niveaux
d'émissions de COVT
non quantifiables
(inférieurs à 10 µg/m³)



LE SAVIEZ-VOUS ?



Tarkett est la référence du secteur en matière de réduction d'émissions de composés organiques volatils (COVT) à des niveaux dix à cent fois inférieurs à l'exigence COVT de l'étiquetage sanitaire A+.

En 1975, Tarkett a inventé le traitement de surface PUR (polyuréthane photoréticulé). Les surfaces PUR permettent de réduire au minimum la quantité de produits nettoyants nécessaires à l'entretien quotidien.

Des solutions responsables

Améliorer l'environnement et la qualité de l'air intérieurs en utilisant une nouvelle génération de revêtements en vinyle

- Pour des intérieurs plus sains, nous avons déployé en 2014 une nouvelle technologie sans phtalate* dans toutes nos usines fabriquant des revêtements en vinyle, situées en Europe et Amérique du Nord.

* Sauf contenu recyclé

- Pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, nos revêtements de sol émettent des taux de COV de 10 à 100 fois inférieurs à l'exigence COVT de l'étiquetage sanitaire A+.

Simplifier le nettoyage et l'entretien

La gamme iQ, PVC homogène, dispose d'une système de protection unique qui offre la meilleure satisfaction en matière d'entretien et permet de réduire les coûts :

- Entretien par simple balayage humide nécessitant peu d'eau et de détergent

- Économies en termes de coûts pouvant aller jusqu'à 30 %
- 50 % d'économies en eau
- 20 % d'économies en produits nettoyants
- Retour sur investissement rapide : 1,5 an en moyenne (iQ vs. sol métallisé en hôpital 10 000 m²)

Gagner du temps et réduire ses efforts grâce aux solutions modulaires.

- Une installation facile et rapide
- Réduction des contraintes physiques pour les installateurs
- Réduction des chutes de pose et diminution des délais d'exécution

Vous avez envie d'une solution personnalisée qui vous permettra d'optimiser la qualité de l'air ambiant, de simplifier l'entretien, de créer votre espace de vie agréable et conviviale ? N'hésitez pas à contacter votre responsable commercial pour obtenir plus d'informations.

Une expérience remarquable



Produit : iQ Optima

Un revêtement de sol beau, sain et pérenne

CHU de Nantes

> **Challenge :** Le CHU de Nantes s'est doté d'un nouveau plateau médico-chirurgical de 14 000 m². Il lui a fallu trouver pour ce lieu un revêtement de sol à la fois esthétique, hygiénique, résistant, et respectueux de l'environnement.

> **Solution :** Face à ce contexte, Madame Guille des Buttes, cadre hygiéniste du CHU, explique pourquoi l'établissement a approuvé la solution proposée par Tarkett : "Le revêtement de sol du PTMC devait avant tout répondre à l'obligation de prévention des risques infectieux en milieu hospitalier. iQ Optima a donc été sélectionné parce qu'il répondait à tous les critères contraignants. Lisse, il est facile d'entretien car il permet un nettoyage parfait de la surface en éliminant toute source de contamination bactériologique. Résistant aux produits chimiques et au poinçonnement, il est pérenne et ne présente pas de risques de porosité de sa couche de finition."

Ce sol, qui peut revêtir de très belles teintes, a également des émissions de COV quasi indétectables et ne contient pas de phtalate.



Recyclage

Une innovation durable

Tarkett innove et investit depuis plus de 50 ans dans le développement de filières de recyclage de ses revêtements de sol.



L'entreprise de pose Cartech, adhère au programme ReStart depuis 2010. Elle a valorisé par ce biais presque 10 tonnes de chutes de pose pour la seule année 2013. « Le programme ReStart est un véritable atout qui renforce nos dossiers techniques auprès des Maîtres d'ouvrage sensibles au développement durable ».*

Patrick Chassagnard
Directeur de Cartech (Entreprise spécialisée dans la pose des revêtements de sol), France

La société SPE est le premier distributeur à avoir signé une convention ReStart en France. « Ce programme bien monté, "clé en main", a facilité notre réponse à un appel d'offre de l'OPH de Lunéville dont le cahier des charges demandait "la récupération des chutes de revêtements PVC sur le chantier". Très intéressé par le sujet, j'ai d'ailleurs moi-même formé l'équipe de poseurs de l'OPH de Lunéville en allant sur place avec les chariots de récupération des chutes de pose ! »*

Alain Schlichter
Directeur Général de la société SPE (distributeur Négoce), France

Des solutions responsables

Objectif européen 2020 :
70% des déchets de chantier recyclés.

ReStart*, le programme de recyclage des chutes de pose des revêtements de sol PVC vous permet de :

- Répondre à la réglementation sur la réduction des déchets de chantier et à leur valorisation
- Satisfaire aux exigences de valorisation matière des référentiels de la certification HQE.
- Garantir la traçabilité et le recyclage des déchets
- Vous appuyer sur des entreprises sensibilisées et engagées dans une véritable démarche de développement durable

* Nouveau nom du programme ReUse

Chiffres actuels

Depuis 2010, plus de 600 tonnes de chutes ont été collectées et plus de 420 tonnes valorisées.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le programme ReStart, contactez votre responsable commercial.

Une expérience remarquable

Un tri de haute qualité pour un taux de valorisation plus élevé

Pôle judiciaire de Pontoise

> Challenge : Le chantier du PJGN de Pontoise s'inscrit dans une démarche de certification HQE® pour laquelle les cibles 2, choix de matériaux, et 3, chantier propre, sont visées au niveau « Performant ». Dans cette optique, l'impact environnemental des matériaux constitutifs du bâti a été surveillé et pris en compte dans le choix ; en phase chantier, un objectif global de valorisation des déchets était recherché.

> Solution : « En cohérence avec cette volonté de se soucier à la fois de l'origine des matériaux et de leur fin de vie, l'utilisation de revêtements à base de PVC recyclé et la mise en place d'une filière de récupération des chutes de sols PVC se sont imposées. Nous avons demandé à ce que le programme Tarkett ReStart soit mis en place sur le chantier. Dès le démarrage des travaux de pose, Tarkett a ainsi mis à disposition une benne dédiée sur le chantier et s'est chargé de la sensibilisation des poseurs et du contrôle régulier de la qualité du tri. Les méthodes mises en œuvre ont permis un tri de haute qualité et, en conséquence, des taux de valorisation plus élevés que ceux obtenus par les méthodes traditionnelles. »

Xavier GILLARD, Service Environnement de SLH Ingénierie



Produit :
iQ Natural

© architecture groupe-6

Principales certifications, réglementations pour répondre à tous vos projets

Certifications produits

C2C – Cradle to Cradle®

Le concept Cradle to Cradle® propose une nouvelle approche de la production dans laquelle les matériaux sont soit considérés comme des nutriments biologiques (Cycle Biologique), soit conçus de façon à intégrer un nouveau produit (Cycle Technique). Cette approche circulaire est en contradiction avec l'actuelle méthode de production linéaire sur le principe « prendre-utiliser-jeter ».

Pour bénéficier d'une certification Cradle to Cradle®, une évaluation est faite autour de 5 critères :

- L'impact des matériaux : les produits doivent être fabriqués à partir de matière dont on connaît les impacts sur l'environnement ou la santé humaine ;
- La réutilisation : les matières utilisées doivent pouvoir être valorisées sans risque, naturellement ou via l'industrie ;
- L'utilisation d'énergie renouvelable : produit fabriqué grâce à des énergies renouvelables et non polluantes ;
- La gestion de l'eau : protéger ou même enrichir les ressources en eau ;
- La responsabilité sociale : application de principe de responsabilité sociale à chaque niveau de l'entreprise, notamment au niveau des usines et du traitement équitable des travailleurs.

Tarkett applique cette démarche à tous ses produits depuis 2011, plusieurs sont maintenant certifiés :



Nos gammes de parquets produites à Hanaskog (Suède)



Nos gammes Linoléum compact produites à Narni (Italie)

Linossom Silencio xf² produit à Narni (Italie)

Certificats Eurofins

Pour une amélioration constante, Tarkett se place maintenant, avec l'appui du laboratoire de référence Eurofins, dans une démarche de certification des produits attestant que :

- Les émissions de COVT à 28 jours des produits Tarkett sont inférieures à 10 ou à 100 µg/m³
- Aucun CMR (incluant ceux spécifiquement visés par la réglementation française) ne sont détectés au-delà de leurs seuils
- Les critères inhérents à l'étiquetage sanitaire A+ sont respectés
- Le contrôle de la qualité mis en place par Tarkett permet de justifier le maintien de ces performances.

Certification d'usines



ISO 14001

La norme ISO 14001 fait partie d'une famille de 16 normes internationales ISO 14000. Celles-ci ont été conçues afin d'assister les entreprises dans la réduction de leurs impacts négatifs sur l'environnement. Cette norme ne dicte pas des exigences de performances environnementales, mais s'utilise comme un guide dans le développement d'un système de management environnemental. La norme ISO 14001 peut être intégrée avec d'autres systèmes de management (ISO 9001 et OHSAS 18001) et peut permettre à l'entreprise d'atteindre ses objectifs environnementaux et économiques.

Nos différents sites de production, comme Sedan en France, Narni en Italie ou encore Hanaskog en Suède sont certifiés ISO 14001.



PEFC™ – Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes™ – « Programme de reconnaissance des certifications forestières »



FSC® – Forest Stewardship Council® – « Conseil de gestion des forêts »

PEFC™ et FSC® sont des certifications dites « Chain of Custody », chaque maillon de la chaîne (depuis la gestion de la forêt jusqu'au distributeur final) doit être certifié pour qu'un logo PEFC™ ou FSC® puisse être affiché sur un produit. Ainsi, l'utilisateur est assuré que le bois contenu dans le produit provient de forêts gérées durablement, offrant des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Réglementation

REACH - Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals

Soit le règlement sur l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et les Restrictions des Substances Chimiques.

REACH est la réglementation européenne sur les produits chimiques et leur utilisation. Le but est de protéger la santé humaine ainsi que l'environnement via une meilleure transparence sur les substances chimiques. Par ce système REACH, l'ECHA (ECHA – Agence Européenne des Produits Chimiques) gère une base de données dans laquelle des informations sont fournies via des listes de substances. Par ce règlement REACH, les fabricants et importateurs doivent communiquer à leurs clients dès qu'une substance listée est présente dans leur produit à plus de 0,1% en masse.

Aucune substance à déclarer pour les produits Tarkett, conformément à REACH.



Etiquetage Sanitaire Français

La qualité de l'air intérieur est un sujet toujours plus présent dans les préoccupations liées à la santé. De nombreux pays européens ont développé des réglementations pour diminuer à la source les émissions de COV (Composés Organiques Volatils). La France et les produits de construction ou décoration ne sont pas en reste puisqu'un étiquetage a été développé en 2011, cet étiquetage, allant de A+ à C, qualifie les émissions de COV totaux et de dix substances particulières (dont par exemple le formaldéhyde).

Les majorités des produits Tarkett sont étiquetés A+ à l'exception des parquets et de certains stratifiés étiquetés A.

Certifications à l'échelle du bâtiment



LEED – Leadership in Energy and Environmental Design

LEED ou le « Leadership dans l'énergie et la conception environnementale » a été développé par le US Green Building Council (USGBC) en 2000.

LEED redéfinit la façon de penser nos lieux de vie, de travail ou d'études. Il fournit aux propriétaires des bâtiments un cadre de conception pour mesurer les performances environnementales de la conception, la construction, l'exploitation jusqu'à la maintenance.

Une certification par une tierce partie indépendante est possible, elle justifie de hautes performances dans des domaines différents : écologie du site, économie d'eau, économie d'énergie, choix des matériaux et qualité de l'air intérieur.



BREEAM - Building Research Establishment Environmental Assessment Method (Méthode d'Évaluation de l'Établissement de Recherche du Batiment)

BREEAM est une méthode d'évaluation et de notation environnementale des bâtiments. Elle a été lancée en 1990, avec pour objectif de mesurer les performances et impacts globaux d'un bâtiment sur l'environnement, et de créer un indice de référence largement reconnu.

Les éléments clefs de cette évaluation concernent tout autant la conception, la construction que l'usage des bâtiments. À l'intérieur de chacun de ces axes, des catégories et critères sont identifiés : consommation d'énergie, utilisation de l'eau, santé et bien-être, pollution, transports, matériaux, déchets, écologie et processus de gestion.



HQE – Haute Qualité Environnementale

L'association HQE, dont Tarkett est adhérent au sein du collège Entreprises et industries, a été fondée en France en 1996 dans le but de créer une plateforme pour la construction durable. C'est une organisation à but non lucratif qui offre une démarche volontaire de certification des bâtiments afin d'évaluer leurs performances environnementales. Cette démarche s'intéresse à de nombreux niveaux de performances d'un bâtiment, par exemple : la consommation d'énergie, les indicateurs d'impact sur le changement climatique, les déchets, la consommation d'eau, etc.

Cette certification s'applique aux bâtiments neufs, ou en rénovation et aux bâtiments en exploitation.

Pour toute information complémentaire : www.assohqe.org

Nos revêtements permettent de répondre à certaines exigences de ces référentiels.

Pour toute demande complémentaire, nous contacter.



Pour aider nos clients à choisir la solution appropriée, chaque produit Tarkett dispose d'une étiquette détaillant sa composition et sa contribution au développement durable et au bien-être :

- % de matière renouvelable
- % de matière recyclée et % de recyclabilité du produit
 - Technologie sans phtalate
- Niveau d'émission de composés organiques volatils (composés organiques volatils totaux en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ après 28 jours)



**Exemple d'étiquette pour les revêtements de sol iQ Natural*